

☎ 06 59 48 78 33  
 ✉ f.vallerant@fvformation.fr  
 🌐 [www.fvformation.fr](http://www.fvformation.fr)

Le CSE bénéficie du monopole de gestion des activités sociales et culturelles. Elles doivent être proposées prioritairement au bénéfice des salariés ou de leurs familles. Le CSE peut donc unilatéralement décider de créer, supprimer ou modifier les ASC.

Vous vous interrogez sur l'opportunité de fixer la participation du CSE en fonction d'un quotient familial ? Vous réfléchissez à plafonner la participation sur certaines activités ? Ou encore, vous désirez gérer les attributions de vos activités du mieux possible ? Cette formation théorique et pratique d'une journée, sur vos possibilités et de vos obligations concernant les ASC, répond à vos questions. Ainsi, vous vous assurez que les activités sociales et culturelles présentées aux salariés de votre entreprise sont conformes à la réglementation en vigueur.

- 🕒 **Durée : 1.00 jour·s (7.00 h)**
- 👤 **Capacité d'accueil : 1 à 12 maxi**
- 🔄 **Périodicité : 4 ans**
- 💶 **Tarif : à partir de 890.00 € net**
- 🕒 **Délais d'accès : 3 semaines**
- 📍 **Lieu : En intra-entreprise**
- ✍ **Pré-requis :**

- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

#### PROFIL DES STAGIAIRES

- Membres du Comité Social et Économique (CSE).
- Chefs d'établissement, services RH.

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Remplir son rôle concernant les Activités Sociales et Culturelles du CSE
- Connaître la réglementation en vigueur sur les Activités Sociales et Culturelles
- Exercer pleinement les attributions sociales du CSE

#### 📐 Ressources techniques et pédagogiques

- Formateur expert en droit social, titulaire d'un certificat CNEFOP.
- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets ; Quiz
- Mise à disposition en ligne de documents supports suite à la formation.

#### 📊 Suivi de l'action et évaluation des résultats

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation, cas pratiques, Quiz.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

#### 🧬 Référent pédagogique

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du Comité Social et Économique et de la Santé au travail. Il est agréé formation économique du CSE et formation en SSCT du CSE par la DRIEETS IDF. Aussi, il est certifié "consultant formateur expert" CNEFOP par ICPF certification.

#### ♿ Accessibilité :

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles nécessaires pour compenser au mieux votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/accompagnement-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

## Contenu de la formation

- La mise en place et le fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles
  - Présentation de la formation Activités Sociales et Culturelles
  - La mise en place des Activités Sociales et Culturelles : Date et parcours de mise en place ; Quiz
  - L'organisation et le fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles : Le règlement intérieur du CSE et les Activités Sociales et Culturelles ; Quiz
  - Les réunions du CSE : les Activités Sociales et Culturelles dans l'ordre du jour et le procès-verbal
  - Quiz
- Les moyens du CSE et la gestion des Activités Sociales et Culturelles
  - Les heures de délégation, la liberté de déplacement, les moyens mis à la disposition des élus par l'employeur ; Quiz
  - L'utilisation des budgets alloués au CSE
  - Les règles URSSAF
  - Les Activités Sociales et Culturelles, la prise de décisions (cas pratiques sur la gestion des ASC)
- Les droits, les devoirs des membres du CSE
  - Les responsabilités des membres liées aux ASC
  - La notion de délit d'entrave
  - La communication sur les ASC
  - La possibilité de négocier le budget des ASC